



**Ville de Coteau-du-Lac**

342, chemin du Fleuve JOP 180  
Téléphone: (450) 763-5822  
Télécopieur: (450) 763 0938

**Service de l'urbanisme et de l'environnement**

450-763-5822 poste 240  
amenagement@coteau-du-lac.com

IDENTIFICATION	
PROPRIÉTAIRE	DEMANDEUR
Prénom/Nom	<hr/>
Adresse	<hr/>
Courriel	<hr/>
No cellulaire	<hr/>
No domicile	<hr/>
EMPLACEMENT DES TRAVAUX	
Adresse: _____ Cadastre (lot): _____	
CLASSE D'USAGE DE LA PROPRIÉTÉ	
Résidentiel <input type="checkbox"/>	Commercial <input type="checkbox"/>
Agricole <input type="checkbox"/>	Institutionnel <input type="checkbox"/>
	Public <input type="checkbox"/>
	Industriel <input type="checkbox"/>
TYPE DE TRAVAUX	
Construction <input type="checkbox"/>	Agrandissement <input type="checkbox"/>
	Rénovation <input type="checkbox"/>
EXÉCUTANT DES TRAVAUX	
Nom de l'entreprise: _____	No cellulaire: _____
Nom du responsable: _____	No bureau: _____
Adresse: _____	No RBQ: _____
Courriel: _____	
DOCUMENTS À FOURNIR (selon la nature des travaux)	
1 - PLAN D'IMPLANTATION AVEC MESURES	
2 - DESCRIPTION DES TRAVAUX	
3 - TOUT AUTRE DOCUMENT EXIGÉ PAR LE SERVICE D'URBANISME	
DESCRIPTION DES TRAVAUX	
<hr/>	
<hr/>	
<hr/>	
<hr/>	
<hr/>	
<hr/>	

Date de début des travaux: \_\_\_\_\_

Date de fin des travaux: \_\_\_\_\_

MONTANT DES TRAVAUX: \_\_\_\_\_ (Obligatoire ou fournir soumission)

**SIGNATURE DU PROPRIÉTAIRE/DEMANDEUR**

Je, \_\_\_\_\_, soussigné déclare par la présente que les renseignements donnés ci-haut sont complets et exacts et que, si le permis m'est accordé, je me conformerai aux conditions du présent permis de même qu'aux dispositions des lois et règlements pouvant s'y rapporter. Je comprends qu'il est interdit de commencer les travaux avant l'émission du permis.

Je désire obtenir mon permis par courriel et je m'engage à suivre les indications inscrites dans le courriel qui me sera transmis.

Signature: \_\_\_\_\_

Date: \_\_\_\_\_

**Notes :**

- 1- Votre demande sera traitée seulement lorsque tous les documents seront déposés.
- 2- Si le projet est soumis à la présentation d'un plan d'intégration et d'implantation architecturale (PIIA). Dans ce cas, les délais de traitement seront plus longs, car le projet doit être analysé par le Comité d'urbanisme et approuvé par le Conseil municipal. Il faudra donc prévoir ce délai dans votre calendrier de réalisations des travaux.